



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 57944

## Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan « écoles numériques rurales » en faveur des communes de moins de 2 000 habitants. Lancé au printemps par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France, ce plan a en effet remporté un succès immédiat dont l'ampleur a dépassé largement les prévisions ministérielles : actuellement, plus de 8 000 communes se sont ainsi portées candidates alors que le plan ENR ne prévoit que 5 000 projets. Dans certains départements, les inspections académiques ont reçu deux fois plus d'intentions de candidatures que d'enveloppes disponibles. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un premier bilan de ce dispositif dans le département du Rhône et souhaiterait savoir si ce projet sera poursuivi.

## Texte de la réponse

Le Plan école numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 EUR par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été mise en place, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Devant le succès de l'opération dans l'ensemble des départements et compte tenu des retombées très positives pour les territoires ruraux et les collaborations mises en place à cette occasion, le ministre de l'éducation nationale a demandé au ministre chargé du plan de relance une prolongation du plan ENR pour 1 700 écoles supplémentaires. Ce redéploiement exceptionnel a été confirmé le 30 novembre 2009 et l'ensemble des partenaires académiques a reçu les crédits correspondant à sa dotation. Dans le département du Rhône, il va être donné satisfaction à soixante-deux candidatures parmi lesquelles cinquante ont d'ores et déjà été retenues. École maternelle publique Route de Berthoud 69440 Taluyers École primaire publique 69220 TAPONAS École primaire publique Rue de la Mairie 69250 Curis-au-Mont-d'Or École primaire publique Route de Marcilly 69380 Civrieux-d'Azergues École primaire publique 69430 Chenelette École primaire publique 69430 Quincie-en-Beaujolais École primaire publique Rue Jules-Ferry 69440 Saint-Didier-sous-Riverie École primaire publique Rue de l'École 69460 Salles-Arbuissonnas École primaire publique Chemin des Écoliers 69480 Lucenay École primaire publique 69490 Sarcey École primaire publique Chemin de la Pompe 69620 Bagnols École primaire publique 69700 Chassagny École primaire publique Rue du Haut-Beaujolais 69860 Monsols École primaire publique Rue du Vieux-Bourg 69620 Ternand École primaire publique 277, route des Brouilly 69220 Saint-Lager École primaire publique 69240 Marnand École primaire publique 69430 Régnie-Durette École primaire publique 500, route des Crêtes 69480 Lachassagne École primaire publique 22, rue des Écoles 69550 Saint-Jean-la-Bussière École maternelle publique 69970 Marennas École primaire privée Rue du Bourg 69170 Les Sauvages École élémentaire publique Route d'Ancy 69210 Savigny École primaire privée 2, allée du Colombier 69210 Bully École primaire publique Chemin des Grands-Fonds 69210 Éveux École primaire publique 69220 Lancie École élémentaire publique 40, place de la Mairie 69220 Charentay École

primaire publique2, rue de l'Inverse69360Simandres École primaire publiqueRue Guillaume-de-Varey69380Belmont-d'Azergues École primaire publique69430Saint-Didier-sur-Beaujeu École primaire publique69440Chaussan École primaire publique69440Sainte-Catherine École primaire publiqueRue DES Tourterelles69490Saint-Forgeur École primaire publique69510Rontalon École primaire privée12, rue des Pierres-Roses69590Coise École primaire privéeRue du Bourg69610Grézieu-le-Marché École élémentaire publiqueRue du 11-Novembre-191869620Le Bois-d'Oingt École primaire publiquePlace de l'Église69620Oingt École primaire publique69640Jarnioux École primaire publique69640Montmelas-Saint-Sorlin École primaire publique69640Rivolet École primaire privéeRue du Bourg69640Denice École primaire publiquePlace de la Dîme69770Montrottier École primaire privéeRue du Bourg69770Longessaigne École primaire publique69790Saint-Clément-de-Vers École primaire publique69790Propières École primaire publique69840Chenas École primaire publique69870Claveisolles École primaire publique69870Poule-les-Écharmeaux École élémentaire privéeRue du Bourg69870Poule-les-Écharmeaux École primaire privéeRue du Gappas69210Savigny

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Guilloteau](#)

**Circonscription :** Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57944

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 septembre 2009, page 8436

**Réponse publiée le :** 6 avril 2010, page 3982